

Image not found or type unknown



Traumatisme cranien suite à manège eurodisney

Par **phanie111**, le **10/02/2009** à **19:43**

Bonjour,
Suite à un tour de manège à Eurodisney en décembre dernier, je souffre de maux de tête. Mon médecin a diagnostiqué un léger traumatisme cranien et suite à cela une névralgie d'Arnold.
Je me fais suivre par un ostéopathe qui parvient à me soulager mais cela coute cher et ne m'est pas remboursé.
Je souhaite savoir s'il existe un moyen de faire reconnaître mon préjudice et s'il est possible de faire prendre en charge mes soins.
Merci

Par **domi**, le **10/02/2009** à **21:57**

Bonsoir , à mon avis il n'y a aucun recours puisqu'il n'y a pas eu d'accident et que personne ne vous a forcé a monter sur le manège.
De plus un traumatisme cranien est le résultat d'un choc ,la névralgie d'arnold est quand a elle une arthrose ou inflammation de la zone cervicale ! Rien qui puisse prouver que celà est dû au manège ! Domi

Par **phanie111**, le **10/02/2009** à **22:02**

Je me doutais que ça ne serait pas évident! Si quelqu'un a d'autres alternatives je suis à l'écoute. Merci